

**Association FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES
DE MAINE ET LOIRE**

**786120352 ANGERS
14 bis avenue Marie Talet
49100 ANGERS**

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025



Passionnement
engagé.

Tél. : 02 41 21 31 41
E-mail : angers@bdo.fr
www.bdo.fr

10 boulevard de l'Épervière
ZAC de Beuzon - BP 90228
49002 Ecoflant Cedex 01
France

Laurent DEBREE

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Association FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE MAINE ET LOIRE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Fédération des Œuvres Laïques de Maine et Loire,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE MAINE ET LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Informations complémentaires sur le changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application :

- du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,
- ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018,

applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ; ainsi que les incidences de la première application de ces règlements.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Créances clients :

L'actif de votre association est constitué de créances clients pour un montant brut de 572 K€ dépréciées de 234 K€. L'annexe des comptes annuels décrit les éléments pris en considération pour l'évaluation et la dépréciation de ces créances. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments sur lesquels se fondent ces estimations. Ils ont notamment consisté en la confirmation directe de certaines créances et la vérification des encaissements postérieurs à la clôture. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations comptables utilisées par votre société.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ecouflant, le 20 mai 2026
Le Commissaire aux comptes

BDO Atlantique
représentée par Laurent DEBRÉE
Associé

DocuSigned by:
 **DEBRÉE Laurent**
5F74A53A935C44B...

ASSOCIATION FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE MAINE ET LOIRE

**Bilan, compte de résultat et annexe
au 31 décembre 2025**

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	28 615	28 615		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	37 834	23 368	14 466	14 466
	Constructions	2 399 690	1 628 137	771 552	856 415
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	334 144	322 785	11 359	15 377
	Autres immobilisations corporelles	149 421	148 783	639	6 330
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	3 742		3 742	
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	5 000		5 000	5 000
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	14 127		14 127	14 127
	Prêts	17 800		17 800	9 967
	Autres immobilisations financières	4 277		4 277	4 277
	TOTAL (II)	2 994 650	2 151 689	842 962	925 959
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	153 152		153 152	69 846
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	571 762	233 695	338 067	663 188
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	158 636		158 636	115 968
	Charges constatées d'avance	73 970		73 970	12 531
	Valeurs mobilières de placement				100 000
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	695 446		695 446	534 897
	TOTAL (III)	1 652 966	233 695	1 419 271	1 496 430
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		4 647 617	2 385 384	2 262 233	2 422 389

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	374 274	374 274
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	10 470	10 470
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	532 126	532 126
	Réserves pour projet de l'entité	76 225	76 225
	Autres		
	Report à nouveau	(976 601)	(689 545)
	Excédent ou déficit de l'exercice	771 369	(287 056)
	Total des fonds propres (situation nette)	787 862	16 493
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	451 972	494 589
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	451 972	494 589
	Total des fonds propres	1 239 835	511 082
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	137 562	139 459
	Total des provisions	137 562	139 459
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	155 440	795 204
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	209 854	212 422
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 122	188 537
	Dettes des legs ou donations	7 430	
	Dettes fiscales et sociales	254 659	323 538
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49 325	212 827
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	17 005	39 320
	Total des dettes	884 836	1 771 849
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 262 233	2 422 389
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	771 369,10	(287 055,73)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	609 982	1 390 986
	(2) Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 31/12/2025

Compte de fonctionnement

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	25 631	71 052
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	3 135 620	3 576 850
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	420 281	428 930
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	5 179	7 682
	Mécénats	4 483	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	68 488	31 069
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	915 000	
	Autres produits	8 316	10 027
	Total des produits d'exploitation	4 582 998	4 125 609
	Achats de marchandises	36 916	54 800
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements	(637)	
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 378 118	1 515 401
	Aides financières	2 689	
	Impôts, taxes et versements assimilés	156 264	183 664
	Salaires	1 548 488	1 809 906
	Cotisations sociales	482 748	532 010
	Dotation aux amortissements et dépréciations	95 519	276 329
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	118 931	115 502
	Total des charges d'exploitation	3 819 036	4 487 613
RESULTAT D'EXPLOITATION		763 962	(362 004)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		763 962	(362 004)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 345	1 025
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		4 345	1 025
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 400	2 675
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		1 400	2 675
RESULTAT FINANCIER		2 945	(1 649)
RESULTAT COURANT avant impôts		766 907	(363 653)
	Produits exceptionnels	40 126	181 076
	Charges exceptionnelles	35 200	104 321
RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 925	76 755
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		463	158
TOTAL DES PRODUITS		4 627 468	4 307 711
TOTAL DES CHARGES		3 856 099	4 594 766
EXCEDENT ou DEFICIT		771 369	(287 056)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Etats financiers au 31/12/2025

L'Annexe

Règles et Méthodes Comptables

SOMMAIRE

1- Faits caractéristiques

2- Principes, règles et méthodes comptables

3- Autres informations

PREAMBULE

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 262 233 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 627 468 euros** et un total **charges** de **3 856 099 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **771 369 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

L'objet de l'Association est de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes, au service de l'idéal laïque. Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés du même esprit. L'Association est membre de la Ligue de l'enseignement nationale qu'elle représente sur le Maine et Loire.

La FOL49 reçoit des financements principalement de la CAF, de la ville d'Angers, de la DRAJES et autres financeurs. Elle reçoit également des participations des familles aux activités et voyages proposés.

1- Faits caractéristiques

La vente d'un actif immobilier a été actée le 5 juin 2025 pour une valeur de vente de 915 000 €. La valeur nette comptable s'élève à 2 689 €. Cette opération a permis à l'Association de rembourser l'emprunt intercalaire souscrit en 2024 pour un montant de 500 000 €.

2- Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthode précisé ci-après.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Par dérogation au principe de permanence des méthodes, les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général tel que modifié par le Règlement ANC n° 2022-06 dans sa version consolidée au 1er janvier 2025.

Ce changement de réglementation se traduit par un changement de méthode comptable. Les incidences financières et de présentation sont exposées au point « *Informations complémentaires sur le changement de méthodes comptables (ANC n° 2022-06)* »

Les principales méthodes utilisées sont :

Actifs immobilisés

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du recueil des normes comptables françaises.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements et dépréciations

Les durées d'amortissements linéaires pratiquées sont les suivantes :

* Logiciels : 1 à 3 ans

Immobilisations corporelles

Règles et Méthodes Comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Lorsqu'un ou plusieurs éléments identifiables de façon précise d'une immobilisation ont des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. La répartition de la valeur d'actif se fait entre la structure principale et les autres composants.

Amortissements et dépréciations

Les immobilisations, le cas échéant la structure et les composants, sont amortis sur les durées d'utilisation prévues par la direction. L'amortissement est calculé sur la valeur brute de l'actif diminution faite de sa valeur résiduelle, quand elle peut faire l'objet d'une estimation fiable.

Les durées d'amortissements linéaires pratiquées sont les suivantes :

- * Aménagements de terrain : 1 à 10 ans
- * Constructions et installations : 1 à 50 ans
- * Matériel et outillage : 1 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 5 ans

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Subventions d'investissement

Le montant des subventions d'investissement, lorsqu'il est inscrit dans les capitaux propres, est repris au compte de résultat selon les modalités qui suivent :

La reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation amortissable s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

Stocks et en cours

Règles et Méthodes Comptables

Les matières et fournitures ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Aucun stock n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice considéré.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Créances

Une dotation pour dépréciation des créances clients a été passée au 31/12/2024 pour 169 807 €. Les clients douteux s'élèvent à 300 286 € à cette même date. Cela concerne principalement trois soldes de subventions d'équilibre attendus pour les exercices 2022 et 2023 pour un montant total de 279 964 €. Il y a un risque de non recouvrement significatif sur ces créances.

Dettes

Un dossier a été déposé auprès de la CCSF de Maine et Loire afin d'obtenir des délais de paiement pour certaines dettes sociales (cotisations patronales URSSAF et retraite). Un échéancier de paiement a ainsi été arrêté en date du 25 septembre 2024 pour un montant total de dettes de 207 866 € : suspension des dettes pendant 6 mois, puis remboursement étalé sur 16 mois.

Les dettes différées s'évaluent au 31 décembre 2025 à 20 275 €.

Ces montants ont été positionnés en financements à court terme dans la situation financière.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Règles et Méthodes Comptables

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Provision pour indemnités de départ à la retraite (PCG, art. 324-1)

Le montant des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice étudié est estimé à 137 562 €.

Les mouvements sont les suivants :

- A nouveau :	139 459 €
- Dotation de l'exercice :	
- Reprise de l'exercice :	1 897 €
- Solde :	137 562 €

Le montant provisionné tient compte des hypothèses principales suivantes :

- * convention retenue : Education, Culture, Loisirs et Animation
- * taux d'actualisation : 3,4 %
- * taux de croissance des salaires : 2 %
- * âge (moyen) de départ à la retraite : 64 ans
- * taux de rotation : 1 %
- * taux moyen de charges sociales et fiscales : 40 %
- * table de mortalité : INSEE 2020-2022

3- Autres informations

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles sur l'exercice

En l'absence de bénévole dirigeant rémunéré, aucune information chiffrée n'est à formuler.

Activité fiscalisée

L'Association réalise dans le cadre de son objet social une activité commerciale de gîte d'étape. Une liasse fiscale est établie à la clôture de l'exercice pour la section fiscalisée de l'Association en lien avec cette activité.

Effectif moyen annuel

ETP 2023 = 92.54

Règles et Méthodes Comptables

ETP 2024 = 69.40

ETP 2025 = 53.75

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires facturés pour 2024 s'élèvent à 4 200 € TTC.

Valorisation des contributions volontaires en nature

Le temps des administrateurs dans le cadre de la vie statutaire n'a pas été valorisé.

Informations complémentaires sur le changement de méthodes comptables (ANC n° 2022-06)

Le changement de réglementation comptable décrit ci-avant au point « 2 - Principes, règles et méthodes comptables » appelle à formuler les informations complémentaires suivantes :

L'ancien compte 153000 "Prov. pour pensions" a été reclassé en compte 152100 "Prov. pour pensions" pour le montant de 139 459 € conformément au changement de réglementation comptable.

La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est sortie du résultat exceptionnel : le compte 777000 est remplacé par le compte 747000.

Les produits de cession d'actifs sont sortis du résultat exceptionnel ainsi que la valeur nette comptable. Les comptes 7751 et 675 sont remplacés par les comptes 7571 et 6572.

Les comptes 4287 ont été remplacés par les comptes 4281.

Le compte de produits à recevoir 4487 a été remplacé par le compte 4482.

Le compte de charges à payer 4486 a été remplacé par le compte 4481.

Le compte pour la FPC 6313 a été remplacé par le compte 63331.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	33 438				4 823	28 615
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33 438				4 823	28 615
CORPORELLES	Terrains	37 834					37 834
	Constructions sur sol propre	2 105 421				77 349	2 028 072
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	422 113				50 496	371 617
	Instal technique, matériel outillage industriels	335 265		3 636		4 757	334 144
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	1 500					1 500
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	147 921					147 921
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			3 742			3 742
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 050 055		7 378		132 602	2 924 831
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	5 000					5 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	14 127					14 127
	Prêts et autres immobilisations financières	14 244		7 833			22 077
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	33 371		7 833			41 204
TOTAL		3 116 864		15 211		137 424	2 994 650

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			33 438		4 823	28 615
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			33 438		4 823	28 615
CORPORELLES	Terrains			23 368			23 368
	Constructions sur sol propre			1 325 067	66 378	77 349	1 314 096
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			346 053	16 093	48 104	314 041
	Instal technique, matériel outillage industriels			319 888	7 357	4 459	322 785
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			552	500		1 052
	Matériel de bureau, mobilier			142 539	5 191		147 731
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 157 467	95 519	129 913	2 123 073	
TOTAL				2 190 905	95 519	134 735	2 151 689

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	139 459		1 897	137 562
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	139 459		1 897	137 562
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	300 286		66 591	233 695
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	300 286		66 591	233 695
TOTAL GENERAL		439 745		68 488	371 257
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles				68 488	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	17 800		17 800
	Autres immobilisations financières	4 277		4 277
	Clients, usagers douteux ou litigieux	233 695	233 695	
	Autres créances clients, usagers	338 067	338 067	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	22 030	22 030	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 684	6 684	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	11 331	11 331	
	Divers	88 473	88 473	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	30 119	30 119	
	Charges constatées d'avance	73 970	73 970	
	TOTAL DES CREANCES	826 446	804 369	22 077
Prêts accordés en cours d'exercice		7 833		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	155 440	90 440	65 000	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	191 122	191 122		
	Dettes des legs ou donations	7 430	7 430		
	Personnel et comptes rattachés	89 887	89 887		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	122 132	122 132		
	Impôts sur les bénéfices	3 001	3 001		
	Taxes sur la valeur ajoutée	517	517		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	39 123	39 123		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	49 325	49 325		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	17 005	17 005		
	TOTAL DES DETTES	674 982	609 982	65 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		639 764			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	374 274				374 274
Fonds propres avec droit de reprise	10 470				10 470
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	532 126				532 126
Réserves pour projet de l'entité	76 225				76 225
Autres réserves					
Report à nouveau	(689 545)	(287 056)			(976 601)
Excédent ou déficit de l'exercice	(287 056)	287 056	771 369		771 369
Situation nette	16 493		771 369		787 862
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	494 589		2 383	45 000	451 972
Provisions réglementées					
TOTAL	511 082		773 752	45 000	1 239 835

Variation des Fonds Reportés

	Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
TOTAL				

NEANT

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	1 162 866	2 383	7 888	1 157 361
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	1 162 866	2 383	7 888	1 157 361
Quotes-parts virées au compte de résultat	668 277	37 111		705 389

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			73 970
ASSURANCES		51	
LOCATIONS		3 451	
MAINTENANCE		6 845	
PUBLICITE		765	
ABONNEMENTS		776	
SEJOURS		62 083	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			73 970

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			17 005
LIGUE		4 029	
SUBVENTIONS		12 976	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			17 005

Legs, donations et assurances-vie

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des produits		
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des charges		
SOLDE		

NEANT

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		